

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-365

présenté par

M. Fait

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	150 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	150 000 000
TOTAUX	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à annuler la suppression de 4 000 postes prévue par le projet de loi de finances pour 2026 dans l'Éducation nationale.

Cette mesure budgétaire, estimée à 150 millions d'euros, aurait des conséquences graves pour l'ensemble de la communauté éducative, au moment même où notre école traverse une crise profonde : difficultés de recrutement, manque de remplaçants, fatigue des personnels, accroissement des besoins liés à l'inclusion et à la santé mentale des élèves.

Dans le premier degré, la réduction des effectifs par classe engagée depuis plusieurs années a démontré son efficacité : meilleure détection des difficultés, accompagnement renforcé des élèves à besoins particuliers, amélioration du climat scolaire.

Supprimer ces postes reviendrait à remettre en cause ces acquis, au détriment des enfants les plus fragiles.

Chaque poste supprimé, c'est une classe qui ferme, un accompagnant qui disparaît, une école rurale qui se vide.

C'est aussi un recul pour l'égalité des chances, l'inclusion scolaire et la cohésion des territoires.

L'école de la République ne peut être une variable d'ajustement budgétaire. Elle est un pilier de notre cohésion nationale, le premier levier contre les inégalités et un investissement dans l'avenir de nos enfants.

Le maintien de ces 4 000 postes constitue un impératif républicain :

pour garantir la continuité du service public d'éducation,

pour soutenir les équipes pédagogiques,

et pour permettre à chaque élève, quel que soit son lieu de vie ou sa situation, de bénéficier d'un accompagnement adapté.

Investir dans les postes, c'est investir dans l'avenir, dans la réussite et dans la promesse d'une école inclusive, juste et ambitieuse pour tous.